



**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2024/41

QUESTION N°4

OBJET : INTERCOMMUNALITE / RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS

**L'an deux mille vingt-quatre
Le vingt-cinq septembre
A vingt heures trente minutes**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUD - Jean-Claude CHEVRIER
Adélaïde DA PAULA - Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN - Jocelyne BINET - Josiane THOMAS - Maria GUYON
Seddik HADDOUYAT (arrivé à 20h40) - Florence DOUILLON - Frédéric CLAUD
Nadine MEUNIER - Eric COUDERCHON Fabien CUVILLIER - Amélie SANDRIN
Eric NOIRET - Annie METAY - Eric BOSCH
Mathilde MISLIN - Patrick MURCIA - Christophe BATAIS

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Isabelle CHOCHON-LAMBERT a donné procuration à Jean-Claude CHEVRIER
Pascal KLINGLER a donné procuration à Fahed HADJI
Denis HOFFMANN a donné procuration à Claude CAUET
Christophe CONNAN a donné procuration à Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

Seddik HADDOUYAT (arrivé à 20h40)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Maria GUYON

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30 minutes.

**Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de présents : 25
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de votants : 29**

N°D2024_41 – INTERCOMMUNALITE / Rapport d'activité 2023 de la Communauté d'Agglomération Val Parisis

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Val Parisis,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 11 juin 2024,

Vu la délibération n°D_2024_86 du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2024 prenant acte du rapport d'activité 2023,

Vu le rapport d'activité ci-annexé,

Considérant que le président de l'établissement public de coopération intercommunale a l'obligation d'adresser chaque année, avant le 30 septembre de chaque année, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement,

Considérant que le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport d'activité 2023 de la Communauté d'Agglomération Val Parisis ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide,

- ✓ **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel d'activité de la Communauté d'Agglomération Val Parisis pour l'année 2023.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 25 SEPTEMBRE 2024**

Transmis en Préfecture le : 27/09/2024

Publié(e) le : 27/09/2024

Exécutoire le : 27/09/2024

LE MAIRE



MICHEL VALLADE

